

RAPPORT N° 90-24
au Conseil Municipal

OBJET

CESSIONS DE TERRAINS

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de cession de terrains communaux -dont la liste est jointe en annexe- et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes de vente ou de bail correspondants.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 90-24
du Conseil Municipal
en séance du samedi 15 décembre 1990

OBJET

CESSIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 90-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Michel CHAN-LIAT, Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Urbanisme ;

Sur l'avis de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

Approuve le projet de cession de terrains communaux dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes de vente ou de bail correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1990

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



Réf. cadast.	Superficies en m ²	Situations	Bénéficiaires	Prix en F	Buts des cessions
--------------	----------------------------------	------------	---------------	--------------	----------------------

BW 168	15 819	Allée des Corindons /Bellepierre	SEMADER	1 600 000 (suivant estimation des Domai- nes)	Construction d'une cen- taine de Logements Sociaux
--------	--------	--	---------	---	--

DK 44 (partie)	5 124	Bellepierre	SEDRE	Suivant estimation des Domai- nes	Construction d'un hôtel (dans le ca- dre de la ZAC)
-------------------	-------	-------------	-------	--	---